

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2009

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents (23): Mme DELPORTE, M. SEUILLLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme CLAUDET, M. MAUBERT, Mme SPEHAR, MM. LEFEVRE, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, Mme DUCHENNE, M. LECLERCQ, Mmes BELMIN, PARKER, PRUZINA, MM. DINTILHAC, PEIGNEN, DANIEL, Mmes GIRE, BLAIS-PERRIN

Procurations (5):
Mme DEKKER à Mme PARKER
Mme REGNIER à Mme SPEHAR
M. CAMISULI à M. SEUILLLOT
M. LEBEGUE à M. PEIGNEN
M. BONY à Mme BLAIS-PERRIN

Excusés (5): Mmes DEKKER, REGNIER, MM. CAMISULI, LEBEGUE, BONY

Absent (1) : Mme GUERIOD

En exercice	:	29
Présents	:	23
Votants	:	28

Madame DELPORTE déclare la séance ouverte à 20h30.
Monsieur SEUILLLOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2008

Madame BLAIS-PERRIN et Monsieur PEIGNEN s'abstiennent car ils n'étaient pas présents lors de cette séance.
Le Conseil Municipal approuve ce compte rendu par :

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 2 voix (Mme BLAIS-PERRIN, M. PEIGNEN)

POUR : 26 voix

1/ CIRCUITS DE SALAGE

Madame le Maire rappelle que la récente actualité météorologique a mis en exergue les nécessités de salage de la voirie publique communale. Madame le Maire explique que l'ensemble du réseau des voies publiques est déneigé selon 3 niveaux de priorités, le niveau 1 étant le premier effectué. Un plan décrivant ces 3 trajets est joint à la présente note.

Madame le Maire précise que le salage mobilise deux ou trois équipes d'agents : une avec le camion qui sale la voirie et une ou deux à pied pour saler les trottoirs devant les écoles, les places... Cependant, le sel n'est actif et ne permet une fonte de la neige ou du verglas que s'il est écrasé par les passages. C'est pour cette raison que les lieux avec moins de passage sont plus glissants malgré le salage effectué. Enfin, Madame le Maire rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun de dégager, voire de saler, les trottoirs devant chez soi.

Lors des débats, il est souligné l'importance de dégager les circuits du 1000 Pattes et notamment le trottoir de l'avenue Foch entre la place de la république et l'église ainsi que les abords immédiats des écoles. Une sensibilisation des riverains sera faite et le cas échéant les services interviendront dans la mesure de leurs possibilités.

Afin d'informer la population de ces circuits, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de les approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les circuits de salage.

2/ CLASSEMENT DU PARVIS DU CENTRE CULTUREL DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Madame le Maire explique que la construction du centre culturel va aboutir à la création d'un parvis d'environ 150 m² entre le bâtiment et l'Avenue de la Forêt.

Ce parvis sera bien évidemment un espace public et pour qu'il soit entretenu en tant que tel (nettoyage, salage, éclairage...), il convient de le classer dans le domaine public routier communal.

Monsieur DANIEL demande ce qu'il en est de l'hypothèse du recul du bâtiment dans le terrain.

Madame le Maire lui répond que pour l'instant cette option est à l'étude et que rien n'est encore arrêté.

Monsieur PEIGNEN annonce que, lui et son groupe voteront contre cette délibération car ils sont contre le projet à cet endroit là.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 3 voix (MM DANIEL, PEIGNEN, LEBEGUE)

ABSTENTION : 0 voix

POUR : 25 voix

Décide de classer le parvis du futur centre culturel dans le domaine public routier communal.

3/ DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN SEJOUR DE SKI A VENOSC AUX DEUX ALPES EN ISERE.

Madame GRIZARD présente ce séjour organisé du samedi 21 février au samedi 28 février 2009 dans la station de ski de Venosc aux Deux-Alpes dans l'Isère auquel participeront 24 enfants du CE2 à la 5ème et 4 accompagnateurs en pension complète dans un chalet.

Le voyage se fera en TGV départ de Paris Gare de Lyon jusqu'à Grenoble (3h00) et en car au départ de la Gare de Grenoble jusqu'au Chalet (1h30).

Le séjour prévoit 6 matinées de ski encadrées par des moniteurs de l'ESF et diverses activités pédagogiques tournées vers la découverte de la montagne les après-midis et les soirs (sorties raquettes, jeux de neige, veillées)

Le coût total de ce séjour est de 18 416 € TTC soit 767 € par enfant. Le prix de la journée enfant est de 109 €.

Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants avec des chiffres arrondis (Selon revenus imposables du ménage, au vu de la feuille d'imposition)

Revenus mensuels nets	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Jusqu'à 1 100 €	205 €	174 €	134 €
De 1 101 € à 1 800 €	328 €	279 €	213 €
1 801 € et +	430 €	348 €	266 €

Cette somme due par les familles sera à régler auprès de la perception d'Avon à réception de son avis.

Ainsi la participation des familles est estimée à 9 486 €.

La différence, soit 8 930 € sera prise en charge par la commune et subventionnée à 50 % par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Madame GIRE ne comprend pas pourquoi la commission Vie Scolaire ne s'est pas réunie préalablement pour déterminer 5 niveaux de tarif. Elle estime qu'il s'agit d'un bon projet avec une aide conséquente de la commune, mais elle aurait apprécié que l'aide soit mieux répartie et davantage tournée vers les plus défavorisés. Il est dommage que 2/3 de cette aide aille vers les revenus les plus élevés.

Madame BLAIS-PERRIN demande que la mise en place de tarifs plus différenciés soit à l'ordre du jour de la prochaine commission scolaire.

Madame GRIZARD dit que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Madame le Maire précise qu'il existe des possibilités d'aider les enfants à profiter de ce séjour grâce à des aides du CCAS ou des employeurs.

Madame BLAIS-PERRIN explique que son groupe votera contre cette délibération, non pas à cause du séjour qui semble très bien, mais à cause de l'absence de politique tarifaire juste.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 3 voix (Mme BLAIS-PERRIN, GIRE, M. BONY)

ABSTENTION : 0 voix

POUR : 25 voix

4/ BUDGET COMMUNAL 2009 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Avant la présentation Madame BLAIS-PERRIN fait savoir qu'elle n'a pas eu assez d'éléments pour lui permettre de préparer ce débat.

Madame le Maire lui répond que chacun a la possibilité de préparer sa propre intervention et d'expliquer son projet budgétaire, que c'est bien là l'objet du débat. Le groupe majoritaire a bien évidemment préparé comme chaque année et l'exposé détaillé va suivre.

Madame BLAIS-PERRIN explique que la note de synthèse doit permettre d'avoir un débat. Il faut qu'elle expose les axes de dépenses envisagés par la majorité.

Monsieur PEIGNEN se dit tout à fait d'accord avec ce qui a été exposé par Madame BLAIS-PERRIN.

Monsieur LEFEVRE signale que depuis 6 ans, la note de synthèse est restée succincte, rappelant seulement les principes qui guident nos actions.

Monsieur TACCON présente au Conseil Municipal le document suivant :

Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Objet
Situer et justifier les choix budgétaires 2009

Par rapport

Aux choix politiques

- Niveau et destination des services apportés aux Bacots
- Investissement de création ou de rénovation/entretien des bâtiments et infrastructures de la commune
- Niveau de la Fiscalité communale

Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Objet
Situer et justifier les choix budgétaires 2009

Par rapport

Au contexte financier de la Commune

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2008
- La prospective à Moyen Terme

en fonction

- de la situation actuelle
- des besoins d'investissement
- du contexte général

Les choix politiques

- Niveau et destination des services apportés aux Bacots

➤ maintenir les prestations de services aux habitants,

Tarifs dégressifs
Mini séjours clsh
Etudes surveillées différenciées
Animation Ados
3 classes découvertes Metra
Maintien des budgets animation scolaire

- Petite enfance, scolaires, péri scolaires et Ados
- Anciens
- Sportifs / Culturel

➤ maintenir le niveau de subventionnement

➤ maintenir la hausse des tarifications au niveau des hausses des prestataires et/ou du coût de la vie

Les choix politiques

Investissement de création ou de rénovation/entretien des bâtiments et infrastructures de la commune

La remise à niveau des investissements a largement contribué

à la satisfaction des utilisateurs

- restauration Scolaire
- CLSH
- Salle âge d'or et Festive
- Vestiaires Foot

Il faut continuer pour les services aujourd'hui encore à améliorer

- Services culturels
- Sports
- Voirie

Aux choix politiques

- Investissement de création ou de rénovation/entretien des bâtiments et infrastructures de la commune

Le service ne peut être rendu dans des infrastructures ou bâtiments insuffisants

Nous voulons donc poursuivre le programme d'investissement

conformément à notre engagement vis-à-vis des Bacots

Ce programme comprend

- La voirie
- Le centre culturel
- Le gymnase Langenargen
- L'agenda21 (économies d'énergie, solidarité)

Aux choix politiques

- Niveau de la Fiscalité communale

Le financement étant la pierre angulaire de tout programme

Nous voulons réaffirmer notre objectif

Ne pas augmenter en 2009 le taux communal des impôts locaux

Cet objectif est également une contrainte forte

Il impose une gestion serrée des dépenses de fonctionnement

Il pourrait conduire à des arbitrages sur investissements notamment selon l'évolution du contexte général

Situer et justifier les choix budgétaires 2009

Contexte financier de la Commune

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2008

L'exécution de 2008 (**Comptes définitifs fin janvier seulement**) met en évidence des points importants à prendre en compte pour préparer 2009 et la Suite

en fonctionnement

Recettes

- Des recettes importantes non récurrentes issues de l'intercommunalité

Rattrapage de 2007 et remboursement des charges 2004/2005 : 405 K€

- Une chute des recettes de droits de mutation -30% environ -130 K€ (Comptes définitifs fin janvier)

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2008

- en fonctionnement

Dépenses 2008

- Notre choix d'utilisation des surplus exceptionnels Interco alloués à l'entretien de voirie et de bâtiments (+ 70 K€)
- Impact sur Les charges Générales

hausse de 8,5% / 2007 (121 K€)

- Les charges de Personnel

En hausse de 3% soit un seuil minimum compte tenu des facteurs Statutaires

- Les autres charges de gestion courantes augmentent de 4,3%
- Les charges financières diminuent de 7,3%

De ce fait le résultat d'exécution (marge brute) atteindra 600 K€ Hors versements Interco exceptionnels

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2008

- en fonctionnement

Un niveau de marge brute au dessus de 400 K€ reste nécessaire
pour soutenir notre besoin de financement des investissements

Compte tenu

1. **des disponibilités épargnées** marges antérieures.

2. **de son érosion tendancielle**

différence entre

L'indexation des recettes de subvention : 1,5 à 2%

L'indexation des dépenses obligatoires (personnel , énergies ...) 3,4%

Obtenir ce résultat demande beaucoup de rigueur dans l'établissement et l'exécution du budget 2009

Préparer le budget 2009

C'est **garantir une marge brute au dessus de 400 K€**

Rechercher un équilibre Recette / Dépenses de fonctionnement

- Qui prenne en compte les tendances de notre budget 2008
- Soit conforme à notre politique de services rendus à la population
 - o Services directs
 - o Infrastructures nécessaires donc investissements
- Tienne compte de contraintes et incertitudes extérieures fortes
 - Dotations de l'état en diminution
 - Conjoncture immobilière (Droits, TLE,)
 - Reversement AC si baisse de TPU (conjoncture et exonérations)

La prospective à MT en fonction de la situation actuelle du contexte général des besoins d'investissement

Précisons ce que sont

les investissements retenus pour 2009 et les années suivantes

(car il s'agit souvent d'opérations pluriannuelles)

les investissements retenus pour 2009 et les années suivantes :

1/ Espace Culturel

Bâtiment et accès : 2,74 M€HT 3,28 M€TFC

A confirmer lors de l'AO

Echelonement estimé

2009	2010	2011	
984	1 641	656	K€
30%	50%	20%	

2/ Poursuite Rénovation et extension Gymnase Langenargen

700 K€ TFC

A confirmer lors de l'AO

les investissements retenus pour 2009 et les années suivantes :

3/ Poursuite de l'effort sur la Voirie

Engagement de 3M€ sur le mandat (2008 / 2014)

Fin du contrat triennal 2007/2009 et nouveau contrat 2011/2013

PDES sur la sécurisation des voies pour les usagers Piétons Vélos

Enfouissements réseaux Av Foch

4/ Investissements hors constructions et voirie 320 K€ (2009)

Investissement économies d'énergies

Projet Photovoltaïque, Travaux d'isolation , Enregistreurs de températures, Travaux de mise sous protection des réglages.....

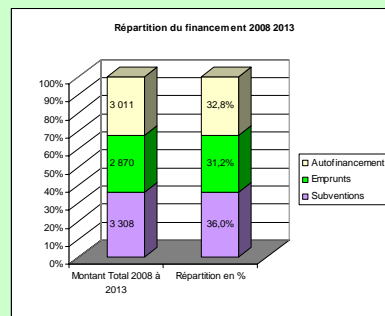
Sur l'ensemble nous attendons un **Subventionnement moyen de 36 % du HT**

- Besoin réel d'emprunt n'interviendra pas avant 2010.

Il figurera au BP 2009 pour équilibre d'opérations inscrites globalement au budget

La prospective à MT en fonction de la situation actuelle du contexte général des besoins d'investissement

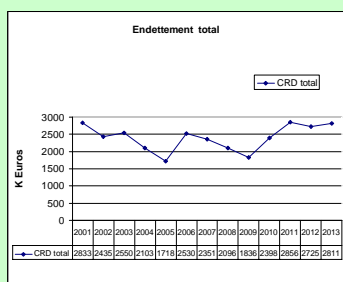
Synthèse sur les perspectives années du mandat



-La prospective à MT - de la situation actuelle - du contexte général - des besoins d'investissement

Si les disponibilités d'autofinancement sont respectées
CF plus haut : Marge brute de fonctionnement

Les équilibres financiers seront respectés et l'ensemble des investissements réalisés



L'endettement maintenu à un niveau raisonnable

Situer et justifier les choix budgétaires 2009

La perspective tracée est la plus souhaitable pour BLR mais Elle rencontre aujourd'hui des contraintes et des aléas accrus

Pour 2009,

On pourrait se tenir à une attitude attentiste et frileuse.

Le budget communal doit-il abaisser toute volonté en attendant de voir ce que l'année, l'avenir nous réserve ?

Doit-il stopper les investissements et refuser tout nouvel endettement, conserver les préfabriqués pour le sport et les enseignements artistiques ?

Mais il est bien évident qu'une telle attitude laisse perdurer le retard et nuirait à terme à la qualité des services, ce que nous ne voulons pas !

On pourrait avoir une attitude volontariste et optimiste.

Le budget communal doit-il être contra cyclique vis-à-vis de ce que subissent ou subiront les habitants du fait de l'environnement économique ?

Doit-il dépenser plus pour passer l'obstacle ?

Mais il est bien évident qu'une telle attitude aurait un coût ultérieur, ce que nous ne voulons pas !

La stratégie raisonnable consiste à

-Maintenir les objectifs d'investissement

-Ajuster le budget de fonctionnement aux contraintes actuelles

- Limiter l'Augmentation des charges générales à 0,6 %

o Actions pour limiter les consommations fluides

o Des économies d'énergie Préparées Au Budget d'investissement

o Renégociations de contrats

o Limitation des produits d'entretien, dés herbants et engrais

- Pour supporter l'augmentation incontournable des charges de personnel

o Au-delà de 5% en 2009

o Pour une part une Augmentation choisie : personnel en plus (CLSH ...)

correspondant à des compléments de postes existants ou avancements normaux

o Pour une part une Augmentation subie (Tx cotisation)

o 50 K€ d'augmentations de cotisations

Souvent plus de 10% d'augmentation sur les cotisations

- Prévoir les possibilités d'adaptation en cas de difficulté de conjoncture persistante d'ici 2010

Certains facteurs décisifs pour nos équilibres se seront révélés d'ici là :

- l'évolution générale de l'économie bien entendu et son impact immobilier en particulier

- Le coût des investissements tels que les AO à venir le laisseront apparaître (on peut l'espérer favorable)

- Certains coûts de fonctionnements tels que l'énergie ou les matériaux

- Les taux des financements qui sont susceptibles de baisser par rapport à leurs niveaux actuels

En fonction de ces éléments il faudra réévaluer les choix acceptables

Engagements d'investissements / capacité et moyens de financement

En conclusion

Pour 2009, nos orientations :

> Investir là où les **besoins sont réels** ; voirie, espace culturel, gymnase

> **Laisser le taux communal à son niveau de 2003.**

Dans un environnement de crise économique et financière, nous ne voulons pas alourdir la fiscalité locale et nous sommes conscients du rôle de solidarité de la collectivité.

> continuer de **respecter les budgets prévisionnels et de maintenir les équilibres**

> Continuer à **maîtriser l'endettement grâce à un autofinancement suffisant**

Un taux d'endettement limité évite de reporter à demain une contrainte de financement excessive qui repose toujours in fine sur le fonctionnement

Madame BLAIS-PERRIN explique que, dans la Tribune Libre de Bois le Roi Magazine, son groupe a déjà exprimé son inquiétude suscitée par la crise sur les finances des communes. Bois le Roi a la chance d'être en mesure de pouvoir s'adapter aux problèmes sociaux auxquels la commune est confrontée. La commune a également la chance d'être suffisamment solide pour pouvoir investir.

Madame BLAIS-PERRIN demande à ce que l'on réfléchisse à ce qui peut être mis en place au niveau social sur la commune. Quelle veille sociale peut être mise en place ? Elle pense que cela serait une bonne chose que le conseil municipal travaille ensemble sur ce sujet. La réflexion doit concerner les logements, les tarifications des services publics, les aides aux jeunes... Elle regrette que la dimension sociale de la gestion communale soit absente de la présentation de M. TACCON.

Monsieur PEIGNEN dit qu'il veut souligner trois points. D'abord il dit que 30% de la population, ses électeurs sont très sensibles à la beauté de la ville et il souhaite que de gros efforts soient faits à ce niveau là, plutôt que d'investir dans le projet coûteux de la médiathèque. Il ajoute que son groupe représente des électeurs qui sont contre la médiathèque qui est une dépense inutile. Enfin, il demande à ce que la commune fasse don de terrain communaux à des bacots nés à Bois le Roi, résidant à Bois le Roi pour que ces bacots puisse construire une maison sur la commune, comme, peut être, cela se fait sur d'autres communes de France ; ces maisons construites reviendraient ensuite à la commune.

Madame BLAIS-PERRIN rappelle à Monsieur PEIGNEN que ce type de mesures, donnant la préférence à une certaines catégories de personnes, n'est pas légale.

Madame le Maire confirme qu'il s'agirait d'une forme de discrimination et que de plus l'immense majorité des terrains communaux n'est pas constructible. Donc la proposition de Monsieur PEIGNEN n'est pas réaliste.

Plusieurs conseillers demandent dans quelle commune de France cela aurait été fait. Aucune réponse n'est apportée par le groupe de M. PEIGNEN.

Madame le Maire précise également que si les électeurs de Monsieur PEIGNEN sont opposés au projet de la médiathèque, les 70 % d'électeurs restants y sont favorables et rappelle que c'est un vote unanime du Conseil Municipal en décembre 2005, qui a décidé de l'implantation de l'espace Culturel sur la propriété des Chardonnerets de plus de 8 000m² (site de la Maison des Associations).

Madame le Maire rappelle également que la municipalité et les services de la commune œuvrent bien évidemment pour la beauté de la ville.

Monsieur PEIGNEN demande pourquoi la municipalité ne transforme pas la salle Marcel Paul.

Madame le Maire lui explique que cette salle n'appartient pas à la commune, qu'il faudrait donc commencé par l'acheter ! De plus, cette salle est très excentrée. Elle est d'un seul tenant de 400 ou 500m² avec une scène et arrière scène, elle n'est pas faite pour accueillir une bibliothèque, une salle de spectacle et les enseignements artistiques qui nécessitent plusieurs salles, de l'insonorisation ... Cette localisation aussi avait été étudiée en décembre 2005 et rejetée.

Monsieur MONPERT dit que les enseignements artistiques doivent avoir des locaux dignes de ce nom, adaptés et accessibles à tous. Il prend note et regrette que le groupe de Monsieur PEIGNEN soit contre le projet de médiathèque en lui-même. Dans ce cas, il est également contre l'école de musique, l'enseignement artistique et toute activité culturelle en général.

Monsieur LEFEVRE ajoute qu'en réalisant l'espace culturel, la dépense apporte une solution non seulement à l'accueil des activités culturelles dans un espace adapté, mais aussi à l'accessibilité qui s'impose aux établissement recevant du public.

Madame le Maire ajoute que « ne pas vouloir de l'équipement culturel », c'est vouloir maintenir les préfabriqués où ils sont, c'est vouloir laisser la bibliothèque inaccessible à un grand nombre de bacots et enfin c'est aller contre la décision unanime du conseil municipal de décembre 2005 sur le choix de l'emplacement du centre culturel, donc sur son existence même ! Cette décision unanime a engagé alors le groupe de Monsieur DANEL, devenu celui de Monsieur PEIGNEN ! Madame le Maire insiste sur le problème d'inaccessibilité de la bibliothèque et des salles d'enseignement et rappelle qu'une médiathèque accessible à tous est une obligation humaine et légale.

Madame CLAUDET tient à répondre aux propos Madame BLAIS-PERRIN sur la dimension sociale de la commune qui est traité par le CCAS. Elle explique que les problèmes sociaux sont anticipés du mieux possible et que des réseaux de professionnels et de solidarité locale sont en place. La mise en place du permis de conduire aidé prendra son plein effet en 2009. Il est actuellement procédé à un état des lieux pour essayer d'identifier les problèmes particuliers. Il est également envisagé d'élargir la coopération avec la Maison pour l'Emploi. Enfin, un bailleur social vient d'acquérir 6 logements sur la commune et des discussions sont engagées pour la création de logements sociaux supplémentaires disséminés dans la commune.

Monsieur DANEL approuve l'action menée au sein du CCAS et se dit favorable à des préemptions disséminées sur la commune en vue de créer une mixité sociale des logements sociaux.

Madame GRIZARD évoque les mini-séjours organisés par le Centre de Loisirs pendant l'été. Ces séjours de 2 jours, à destination des enfants fréquentant le plus centre n'ont coûté aux parents que l'inscription au centre.

Madame BLAIS-PERRIN veut savoir ce qu'il en est des propositions d'abattements des impôts locaux.

Madame le Maire dit qu'avant toute décision, il convient d'étudier l'impact financier d'une telle mesure. Ce sera un travail de la commission des finances.

Monsieur TACCON ajoute que le premier abattement qui bénéficie à tous les habitants sans exception, c'est de ne pas augmenter le taux communal des impôts locaux.

Madame le Maire prend acte que le débat d'orientation budgétaire communal a eu lieu.

5/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU

Madame le Maire rappelle au Conseil que, le Budget Primitif devant être voté dans les deux mois du débat d'orientation budgétaire, il convient d'ouvrir ce débat dans la perspective d'un vote au Conseil en février 2009.

Monsieur MALVOISIN fait l'exposé suivant :

Bilan 2008

- Confirmation du bon fonctionnement du puits de la rue Colinet (nappe des calcaires de Champigny) et de l'excellente qualité de l'eau puisée.

- Même si notre capacité de stockage (800m³) peut être considérée comme un peu juste par rapport à notre consommation journalière moyenne (941 m³/ jour, maxi à 1076, données 2007), le raccordement avec le réseau de la Rochette, et le maintien en opération des puits de la route du Pavé de la Cave (nappe des calcaires de Brie) peuvent pallier à toute déficience.

- Le programme de mise en conformité des hydrants défectueux s'est poursuivi conformément au plan (3 hydrants, valeur 192 000 € engagés), il devra être poursuivi et achevé en 2009. Cette mise en conformité s'avère lourde financièrement.

- Le programme plomb suit son cours (300 branchements faits ou engagés, valeur plus de 450 000 €) ; on est encore loin de tirer un trait sur cette opération, il en resterait encore plus de 700 à mettre en conformité.

- Le prix au m³ de l'eau TTC, inclus l'assainissement, sur 5 ans, n'a augmenté que de 1% par an. Il est de 3,89 euros TTC/ m³, soit pour un client « standard » (consommation de 120 m³/ an, abonnement compris) la facturation est de l'ordre de 467€/an et l'augmentation de l'ordre de 5€/an .

Orientations 2009

- Finir le programme de réhabilitation des hydrants (encore 5 à faire, valeur 200 K€)
- Poursuivre la mise en conformité des branchements en plomb, en fonction des programmes « hydrants » et « assainissement » (soit une trentaine de mises en conformité)
- Préparer un plan plomb objectif 2013 : à partir de 2010, notre remboursement de dette chute, ouvrant des marges de manœuvre (30 000 € actuel à 17 000 € puis en 2012 de 17 000 € à 2 000 €)
- Préparer le dossier de transfert de compétence à la Communauté de Commune, pour un transfert courant 2010.
- Pas d'augmentation de la part communale. Ce taux est stable depuis 2002. Mais la baisse tendancielle de consommation constatée ces dernières années (2004, environ 1100 m3/jour ; 2007, environ 950 m3/jour), à confirmer, ajoutée à la nécessité de boucler le programme « plomb » va nous obliger probablement à augmenter notre taux dans les années à venir.

Madame BLAIS-PERRIN dit que la municipalisation de l'eau est au cœur de l'actualité. Le contrat de délégation arrive à terme en 2015, ce qui est « bientôt », si l'on veut mettre en place une régie municipale. Elle déplore un manque de transparence sur le prix de l'eau. Il n'est pas normal que le prix de l'eau sur la commune soit si élevé.

Monsieur MALVOISIN explique le prix de l'eau est élevé car à l'origine le contrat était plus cher car vraisemblablement mal négocié. Le débat sur la municipalisation du service de l'eau a lieu partout en France et au global il est difficile d'en tirer des conclusions définitives.

Monsieur MONPERT dit que face aux regroupements de délégataires, la régie municipale est la seule concurrence possible.

Monsieur DANEL dit que c'est une bonne chose d'ouvrir ce problème sur l'intercommunalité.

Madame le Maire prend acte que le débat d'orientation budgétaire sur le service de l'eau a eu lieu.

6/ AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DU GYMNASÉ

Madame le Maire rappelle que par une décision municipale du 16 avril 2008, elle a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Prieur et Associés pour les travaux d'extension et de réhabilitation du gymnase.

Le montant initial de ce contrat était de 30 500 € HT, pour un taux de rémunération de 10%. Cependant, les besoins ont évolués, notamment suite aux demandes des financeurs et des utilisateurs, et le montant prévisionnels des travaux est passé de 305 000 € HT au moment de la consultation à 540 240 € HT au stade de l'avant-projet qui fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil.

En conséquence, l'Atelier Prieur propose une réévaluation de ses honoraires. Ainsi le montant des honoraires serait fixé à 48 621,60 € HT, pour un taux de rémunération ramené à 9%.

La commission d'appel d'offre de ce jour a décidé d'adopter l'avenant pour prendre en compte ces nouveaux montants.

Monsieur DANEL demande pourquoi le projet passe de 305 000 € à 540 000 € ?

Madame le Maire explique que cette augmentation est liée aux augmentations des surfaces et des contraintes HQE que nous choisissons de suivre, ainsi qu'à l'augmentation du coût des matériaux. Pour l'instant des discussions sont encore en cours avec les utilisateurs et le département qui co-finance le projet.

Monsieur MONPERT dit qu'il y a aussi une réhabilitation du mode de chauffage qui devrait permettre de réaliser des économies de fonctionnement et des gains de CO2.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du gymnase.

7/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE OLIVIER MÉTRA

Madame le Maire explique que la commune souhaite installer un champ photovoltaïque de 3kWc et d'une surface de 20 m² sur le toit de l'école Olivier Métra. La production sera intégralement revendue à EDF. L'objectif de ce projet est aussi d'avoir un modèle en fonctionnement pour les habitants et une vitrine pédagogique « énergie renouvelable » qui pourra être utilisée par les enseignants des écoles.

Le coût de cette opération est estimé à 25 000 €, travaux et études comprises.

Pour pouvoir prétendre à des subventions de la part de la Région, il faut procéder au préalable à une étude de faisabilité, elle-même subventionnée par la Région et l'ADEME.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région pour le projet décrit ci-dessus.

8/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

Mme DAGNEAU Denise habitant LA ROCHETTE, souhaite vendre à la commune une parcelle de terrain qu'elle possède au lieu dit « l'Ouche des Viarons » en nature de bois et taillis. Cette parcelle est cadastrée section C n° 789 pour une superficie de 786 m² et en zone Nb

Le service des domaines évalue cette parcelle à 710 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à cet achat.

9/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION BOIS LE ROI AUDIOVISUEL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les journées du patrimoine se sont tenues à Bois le Roi les 13 et 14 septembre 2008. A l'occasion de cet événement, l'association Bois le Roi Audiovisuel a projeté et réalisé un film durant la conférence.

A cette fin, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Bois le Roi Audiovisuel.

INFORMATIONS

Le conseil apprécie les dessins des enfants de Noli (Italie) et remercie l'association du jumelage qui a noué les contacts et organisé cette exposition.

Le bilan des services aura lieu le 5 février après-midi avec au programme une visite du centre de tri du SMICTOM

La séance est levée à 23 heures 15.

Prochain conseil : Le mercredi 11 février 2009